Le contrat d'apprentissage

mode d'emploi

L'alternance c'est …

FORMATION INITIALE

Taxe d'apprentissage

FORMATION CONTINUE

Participation formation continue

Apprentissage / Professionnalisation

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
DFCTA
Tableau comparatif 2014
Contrat d'apprentissage / Contrat de professionnalisation
CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

→ A télécharger sur notre site web www.dfcta.cci-paris-idf.fr

Actualité juridique de l'Apprentissage

Enjeux et impacts

Objectif : Faire progresser le nombre d'apprentis de 435 000 à 500 000 en 2017

Double préoccupation :
- l'efficacité
- la simplification

Orientations :
- Réforme de la collecte et réduction du nombre d'OCTA
- Une part importante du produit de la taxe d'apprentissage doit aller à l'apprentissage

Les textes de référence

La loi de finances pour 2014 du 29 décembre 2013

La loi de finances rectificative pour 2013 du 29 décembre 2013

La loi « relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale» du 5 mars 2014 (JO du 6 mars 2014)

Les aides à l'apprentissage

Depuis le 1er janvier 2014

Maintien de l'Exonération des cotisations sociales pour tous les employeurs, jugée très efficace, est maintenue pour tous les employeurs

Ciblage du Crédit d'impôt apprentissage au1ère année de formation et au niveau de formation inférieur à Bac+2 (mesures transitoires)

Substitution de l'ICF par la Prime apprentissage

- Limitée aux entreprises de moins de 11 salariés ;
- Versée par le Conseil Régional avec un minimum de 1 000 €/année de formation ;

(dispositif transitoire pour les CA signés avant le 1er janvier 2014)

Modifications relatives au contrat d'apprentissage

Possibilité de signer un CA dans le cadre d'un CDI : « Période d'apprentissage »

Affirmation du Principe de gratuité du contrat d'apprentissage sauf accord de la Région

Formation du maitre d'apprentissage

Aménagement du temps de travail dans l'entreprise pour les apprentis en situation de handicap

Dématérialisation de l'enregistrement du contrat

Procédure en référé par le Conseil des Prud'hommes pour la résolution judiciaire du CA

Harmonisation des règles de fixation des coûts de formation

Renforcement des missions des CFA et « la Façade « des CFA

Contrôle accru des CFA

SAIA

Académie de Paris

Laetitia VENTURI-FOCH
Inspectrice en charge de l'apprentissage

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Missions inhérentes au Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Paris
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SAIA est placé sous

l'autorité du recteur article
L6251-1 à 7 du code du travail

- EVALUER CONTRÔLER
- EXPERTISER ACCOMPAGNER
- IMPULSER CONSEILLER

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
DEFCTA

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Qu'est-ce que l'apprentissage?

- Objectif : obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP (du niveau V – CAP au niveau I - master universitaire et grande école, diplôme d'ingénieur)

- Par une alternance entre un employeur et un CFA (centre de formation d'apprentis)

- Contrat de travail de type particulier visé à l'art. L 6221-1 du code du travail

Le contrat d'apprentissage
Aspects juridiques

Parties au contrat d'apprentissage

L'employeur (signataire du contrat)

Le CFA

Le maître d'apprentissage

L'apprenti (signataire du contrat si majeur) +
son représentant légal (si mineur)

Le contrat d'apprentissage

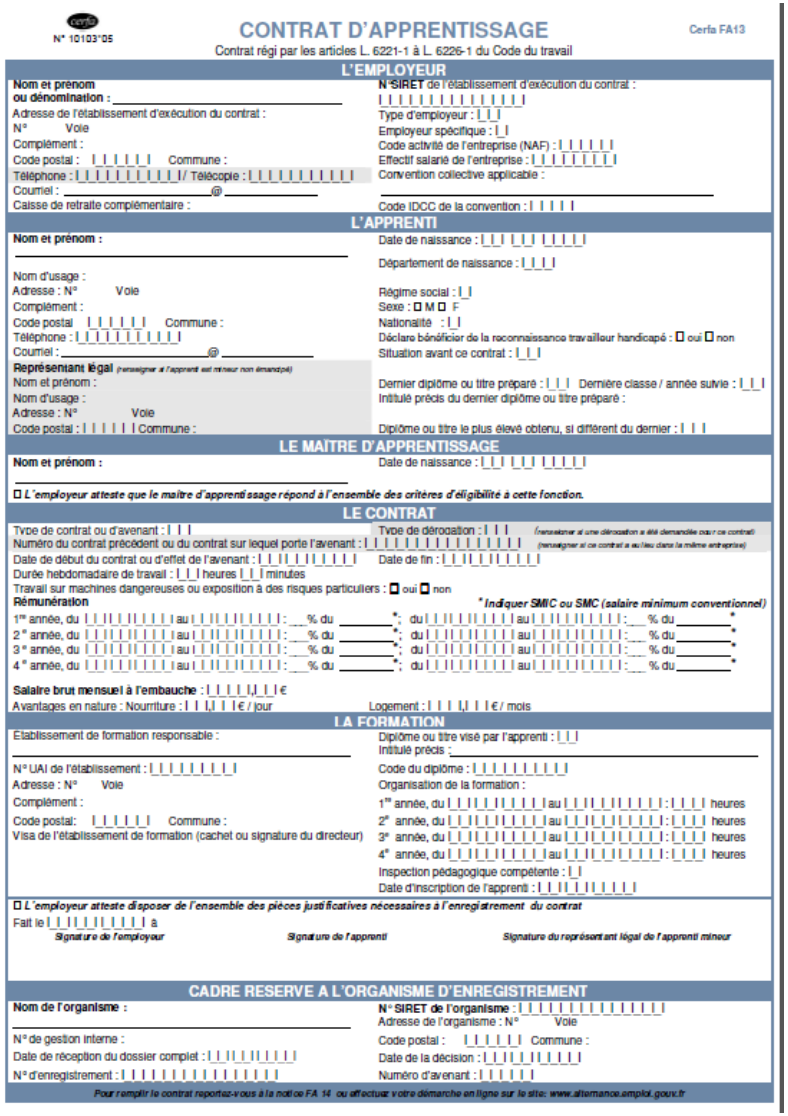

N° 10103*05

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Cerfa FA13

Contrat régi par les articles L. 6221-1 à L. 6226-1 du Code du travail

L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination : _____

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :
N° Voie
Complément :
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| / Télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Courriel : _____ @ _____
Caisse de retraite complémentaire :

N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Type d'employeur : |_|_|
Employeur spécifique : |_|
Code activité de l'entreprise (NAF) : |_|_|_|_|_|
Effectif salarié de l'entreprise : |_|_|_|_|_|_|_|
Convention collective applicable :
_____
Code IDCC de la convention : |_|_|_|_|

L'APPRENTI

Nom et prénom :
_____

Nom d'usage :
Adresse : N° Voie
Complément :
Code postal |_|_|_|_|_| Commune :
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Courriel : _____ @ _____

Représentant légal *(renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*
Nom et prénom :
Nom d'usage :
Adresse : N° Voie
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Département de naissance : |_|_|_|
Régime social : |_|_|
Sexe : ☐ M ☐ F
Nationalité : |_|_|
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☐ non
Situation avant ce contrat : |_|_|

Dernier diplôme ou titre préparé : |_|_| Dernière classe / année suivie : |_|_|
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu, si différent du dernier : |_|_|_|

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Nom et prénom :
_____

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

☐ *L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.*

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : |_|_|_|
Type de dérogation : |_|_|_| *(renseigner si une dérogation a été demandée pour ce contrat)*
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| *(renseigner si ce contrat a eu lieu dans la même entreprise)*
Date de début du contrat ou d'effet de l'avenant : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Date de fin : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Durée hebdomadaire de travail : |_|_| heures |_|_| minutes
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non

Rémunération ** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1re année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *; du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *
2e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *; du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *
3e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *; du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *
4e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *; du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : __ % du _____ *

Salaire brut mensuel à l'embauche : |_|_|_|,|_|_| €
Avantages en nature : Nourriture : |_|_|,|_|_| €/jour Logement : |_|_|,|_|_| €/mois

LA FORMATION

Etablissement de formation responsable :
_____

N° UAI de l'établissement : |_|_|_|_|_|_|_|
Adresse : N° Voie
Complément :
Code postal: |_|_|_|_|_| Commune :
Visa de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur)

Diplôme ou titre visé par l'apprenti : |_|_|
Intitulé précis :
_____

Code du diplôme : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Organisation de la formation :
1re année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_|_| heures
2e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_|_| heures
3e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_|_| heures
4e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_|_| heures
Inspection pédagogique compétente : |_|_|
Date d'inscription de l'apprenti : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

☐ *L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat*

Fait le |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à

Signature de l'employeur *Signature de l'apprenti* *Signature du représentant légal de l'apprenti mineur*

CADRE RESERVE A L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT

Nom de l'organisme :
_____

N° de gestion interne :
Date de réception du dossier complet : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
N° d'enregistrement : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° SIRET de l'organisme : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse de l'organisme : N° Voie
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :
Date de la décision : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Numéro d'avenant : |_|_|_|_|_|

Pour remplir le contrat reportez-vous à la notice FA 14 ou effectuez votre démarche en ligne sur le site: www.alternance.emploi.gouv.fr

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Qui peut prendre des apprentis?

L'EMPLOYEUR	
Nom et prénom ou dénomination : _____	**N°SIRET** de l'établissement d'exécution du contrat : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur : |_|_|
N° Voie	Employeur spécifique : |_|
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) : |_|_|_|_|_|
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :	Effectif salarié de l'entreprise : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| / Télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|	Convention collective applicable :
Courriel : _____@_____	_____
Caisse de retraite complémentaire :	Code IDCC de la convention : |_|_|_|_|

Employeurs concernés (compétence d'enregistrement de la CCI Paris Ile-de-France) :

- Les entreprises relevant du secteur commercial et industriel
- Les associations
- Les professions libérales
- Les personnes morales de droit public ayant du personnel régi par le droit privé (EPIC)

Qui peut prendre des apprentis?

Employeurs spécifiques :

- Les entreprises de travail temporaire

- Les entreprises exerçant une activité saisonnière

Qui peut être apprenti?

L'APPRENTI

Nom et prénom :

_____

Nom d'usage :
Adresse : N° Voie
Complément :
Code postal |_|_|_|_|_| Commune :
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Courriel : _____@_____

Représentant légal *(renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*
Nom et prénom :
Nom d'usage :
Adresse : N° Voie
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Département de naissance : |_|_|

Régime social : |_|
Sexe : ☐ M ☐ F
Nationalité : |_|
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☐ non
Situation avant ce contrat : |_|_|

Dernier diplôme ou titre préparé : |_|_| Dernière classe / année suivie : |_|_|
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu, si différent du dernier : |_|_|

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Conditions d'âge

- Principe : 16 à 25 ans

- Exceptions possibles :

  ✓ Jeune de moins de 16 ans

  ✓ Jeune de plus de 25 ans

  ✓ Sans limite d'âge

Possibilité pour un jeune qui atteint 15 ans avant la fin de l'année civile de s'inscrire dans un CFA/lycée professionnel pour débuter sa formation (statut scolaire) – loi du 05 mars 2014.

Conditions de nationalité

- Toute personne de nationalité française

- Les ressortissants des états membres de l'UE, de l'Espace Economique Européen, de Monaco et Andorre

  (*mesures transitoires pour les Croates* ⟹ *autorisation de travail)*

- Les ressortissants des autres états (Hors UE) ⟹ *autorisation de travail*

A noter

L'autorisation de travail est donnée de droit à l'étranger autorisé à séjourner en France et titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée (art. L5221-5 du code du travail**).**

Qui peut être maître d'apprentissage?

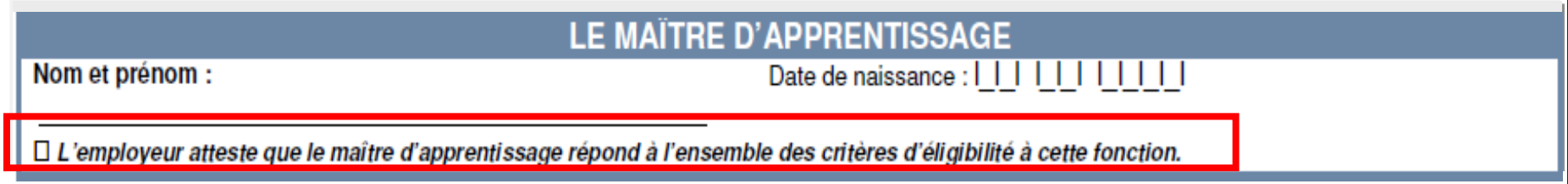

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Nom et prénom :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

☐ *L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.*

- Le maître d'apprentissage - la personne « clé » du contrat.
- Le maître d'apprentissage peut être toute personne exerçant une fonction en entreprise.
- La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés.

Les modalités de mise en œuvre et de prise en charge des formations des maîtres d'apprentissage définies par un accord collectif de branche / entreprise (loi du 05 mars 2014).

Qui peut être maître d'apprentissage?

- suite -

- Conditions de compétence professionnelle du maître d'apprentissage :
  - **3 ans** d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme préparé par l'apprenti
  - **2 ans** + titulaire d'un diplôme relevant du même domaine professionnel que celui préparé par le jeune et d'un niveau au moins équivalent

- Plafond d'emploi simultané d'apprentis :
  - Chaque maître d'apprentissage peut encadrer **2 apprentis + 1 redoublant**

Le contrat

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : |_|_|

Type de dérogation : |_|_| *(renseigner si une dérogation a été demandée pour ce contrat)*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| *(renseigner si ce contrat a eu lieu dans la même entreprise)*

Date de début du contrat ou d'effet de l'avenant : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| Date de fin : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Durée hebdomadaire de travail : |_|_| heures |_|_| minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non

Rémunération

* ***Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)***

1re année, du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| :___ % du _____*

2e année, du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| :___ % du _____*

3e année, du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| :___ % du _____*

4e année, du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| :___ % du _____*

Salaire brut mensuel à l'embauche : |_|_|_|_|,|_|_| €

Avantages en nature : Nourriture : |_|_|,|_|_| € / jour Logement : |_|_|_|,|_|_| € / mois

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Les dates et la durée du contrat d'apprentissage

- ## Date de début

  Au plus tôt 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation au CFA

- ## Date de fin

  Le contrat doit couvrir la date de fin du cycle de formation, examen inclus

- ## Durée

Au moins égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat. Elle varie en principe de 1 à 3 ans

Dans des conditions fixées par décret, le contrat pourra être conclu pour une durée indéterminée (loi du 05 mars 2014).

A titre d'exemple …

La durée du contrat peut être réduite

1) Jeune préparant un BTS Assistant Manager (cycle de 2 ans), ayant effectué sa 1ère année en formation initiale → contrat réduit d'1an afin d'effectuer la 2ème année du cycle en apprentissage (CA d'1 an)

2) Jeune titulaire du CAP vente (Niveau V) préparant un CAP fleuriste (Niveau V – cycle de 2 ans) → contrat réduit d'1 an afin d'effectuer la 2ème année du CAP fleuriste en apprentissage (CA d'1 an)

3) Jeune préparant un grade master ESC (cycle de 3 ans). Le référentiel du diplôme prévoit la première année en formation initiale → contrat réduit d'1 an afin d'effectuer les deux dernières années du diplôme en apprentissage (CA de 2 ans)

A titre d'exemple …

La durée du contrat peut être allongée

1) Jeune reconnu travailleur handicapé préparant un DUT GEA (cycle de 2 ans) → allongement possible du CA d'une année (CA de 3 ans)

2) Jeune qui a préparé un Bac pro production graphique (cycle de 3 ans) et a échoué à son examen → prolongation possible d'un an chez le même employeur, par voie d'avenant (CA de 4 ans)

Les conditions de travail de l'apprenti

L'apprenti a le statut de salarié de l'entreprise

- L'ensemble des dispositions applicables aux salariés s'applique aux apprentis dans les mêmes conditions.

- Au nom du principe d'égalité de traitement, les apprentis bénéficient des mêmes avantages conventionnels que les autres salariés de l'entreprise (frais de transport,13ème mois, prime de vacances, prime de fin d'année….).

- Des règles spécifiques régissent le travail des mineurs et celui sur les machines dangereuses.

LE CONTRAT

Type de contrat : I_I_I — Type de dérogation : I_I_I

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Début du contrat le : I_I_I I_I_I I_I_I_I — Si avenant, date d'effet : I_I_I I_I_I I_I_I_I

Fin du contrat le : I_I_I I_I_I I_I_I_I — Durée totale du contrat : I_I_I mois I_I_I jours

Durée hebdomadaire du travail : I_I_I heures I_I_I minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : I_I (oui=1, non=2)

Durée de travail des apprentis

- 35 heures hebdomadaires ou la durée conventionnelle appliquée dans l'entreprise
- Le temps passé en CFA est considéré comme du temps de travail
- En contrepartie des heures supplémentaires effectuées par le salarié, l'entreprise est tenue de lui accorder une majoration de salaire ou/et un repos compensatoire

Aménagements possibles du temps de travail en entreprise pour les apprentis en situation de handicap (loi du 05 mars 2014).

Rémunération des apprentis

- Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC.
- Ce montant varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.
- Le passage d'un niveau de rémunération à un autre s'effectue à l'issue de chaque année d'exécution du contrat (12 mois effectifs).
- Lorsque l'apprenti change de tranche d'âge, le taux de rémunération change le 1er du mois qui suit son anniversaire.

Rémunération ** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1re année, du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| :___ % du _____*

2e année, du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| :___ % du _____*

3e année, du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| :___ % du _____*

4e année, du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| : ___% du _____*; du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_| :___ % du _____*

Salaire brut mensuel à l'embauche : |_|_|_|_|,|_|_| €

Avantages en nature : Nourriture : |_|_|,|_|_| € / jour Logement : |_|_|_|,|_|_| € / mois

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Rémunération des apprentis
Grille de droit commun

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	Moins de 18 ans	18 ans – 20 ans	21 ans et plus *
1ère année	25% du Smic	41% du Smic	53% du Smic
2e année	37% du Smic	49% du Smic	61% du Smic
3e année	53% du Smic	65% du Smic	78% du Smic

**** Ou du minimum conventionnel correspondant au poste occupé (si supérieur au Smic)***

Cas pratiques…

- Date de naissance de l'apprenti : le 15/04/1997
  Diplôme préparé en apprentissage : Bac pro logistique en 3 ans
  Dates du contrat : du 01/09/2013 au 31/08/2016
  Convention collective de l'entreprise : code du travail
  Découpage du salaire :

1) 01/09/2013 - 31/08/2014 25% du Smic
2) 01/09/2014 - 30/04/2015 37% du Smic et 01/05/2015 - 31/08/2015 49% du smic
3) 01/09/2015 - 31/08/2016 65% du Smic

- Date naissance de l'apprenti : le 09/05/1989
  Diplôme préparé en apprentissage : master 2 aménagement du territoire et de l'urbanisme sur 1 an
  Dates du contrat : du 05/09/2013 au 30/09/2014
  Convention collective de l'entreprise : CCN des architectes
  Découpage du salaire :

2) 05/09/2013 - 04/09/2014 61% du Smic
3) 05/09/2014 - 30/09/2014 78% du Smic

Rémunération des apprentis

- Maintien de la rémunération en cas de succession de contrats

- La réduction et l'allongement de la durée du CA ont des conséquences sur la rémunération

Cas pratiques…

Succession de contrats chez le même employeur

Jeune de 21 ans chez l'employeur « X »	
1er contrat → licence pro. techniques physiques énergies (1 an)	2ème contrat → ingénieur génie et énergétique (3 ans)
61% du smic	1) 61% du Smic 2) 61% du Smic 3) 78% du Smic

Cas pratiques…

Succession de contrats chez un employeur différent

(même convention collective)

Jeune de 16 ans chez l'employeur « X » - CC de l'immobilier	Jeune de 18 ans chez l'employeur « Y » - CC de l'immobilier
1er contrat : Bac pro secrétariat (3 ans)	2ème contrat : BTS assistant manager (2 ans)
1) 25% du smic 2) 37% du smic 3) 53% du smic	1) 53% du Smic 2) 53% du Smic

Cas pratiques…

Succession de contrats chez un employeur différent

(convention collective différente)

Jeune de 18 ans chez l'employeur « X » - CC Bâtiment	Jeune de 21 chez l'employeur « Y » - CC automobile
1er contrat : Bac pro comptabilité gestion (3 ans)	2ème contrat : BTS Gestion des Entreprises et des Administrations (2 ans)
1) 50% du smic 2) 60% du smic 3) 70% du smic puis 80 % du smic	1) 78% du Smic 2) 78% du Smic

Rémunération des apprentis :
- cas pratiques -

Poursuite de contrat chez un autre employeur après
la rupture du précédent contrat

Apprenti né le 18/08/1994 préparant un titre RNCP maintenance support informatique (Bac + 2 – niveau III)	
1er contrat chez l'employeur « X » du 10/09/2013 au 30/09/2015	2ème contrat chez l'employeur « Y » du 02/05/2015 au 30/09/2015
1) 10/09/2013 – 09/09/2014 41% du smic 2) 10/09/2014 – 31/08/2015 49% du smic et 01/09/2015 – 09/09/2015 61% du smic 3) 10/09/2015 – 30/09/2015 78% du smic	2) 02/05/2015 – 31/08/2015 49% du Smic et 01/09/2015 – 09/09/2015 61% du smic 3) 10/09/2015 – 30/09/2015 78% du Smic
Rupture du contrat de commun accord le 02/04/2015	

Rémunération des apprentis :
- cas pratiques -

Lorsque la durée du contrat est réduite

1) Jeune préparant un BTS Assistant Manager (cycle de 2 ans), ayant effectué sa 1ère année en formation initiale → contrat réduit d'1 an donc rémunération de 2ème année

2) Jeune titulaire du CAP vente (Niveau V) préparant un CAP fleuriste (Niveau V – cycle de 2 ans) → contrat réduit d'1 an donc rémunération de 2ème année

3) Jeune préparant un grade master ESC (cycle de 3 ans). Le référentiel du diplôme prévoit la première année en formation initiale → contrat réduit d'1 an donc rémunération de 2ème et 3ème années

Rémunération des apprentis :
- cas pratiques -

Lorsque la durée du contrat est allongée

- Jeune reconnu travailleur handicapé préparant un DUT GEA (cycle de 2 ans) → contrat allongé d'un an → l'année d'allongement est rémunérée comme une 3ème année d'apprentissage, majorée de 15 points

- Jeune qui a préparé un Bac pro production graphique (cycle de 3 ans) et a échoué à son examen → contrat prolongé d'un an → la rémunération est égale à celle perçue au cours de la dernière année de contrat, soit 3ème année

La vie du contrat

Je veux changer d'entreprise …

Que dois-je faire si mon entreprise déménage?

Mon maître d'apprentissage a quitté l'entreprise…

Rupture du contrat d'apprentissage

- Pendant les 2 premiers mois du contrat :

  Le contrat peut être rompu unilatéralement par l'une ou l'autre des parties.

- Au-delà des 2 premiers mois du contrat :

  - rupture de commun accord
  - sur décision du conseil des prud'hommes
  - sur décision unilatérale de l'apprenti, en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat.

Accélération de la procédure de résiliation devant le conseil des Prud'hommes, qui doit statuer en référé (loi du 05 mars 2014)

Modifications du contrat

- Toute modification au contrat initial doit faire l'objet d'un avenant :

3.1 – Modification de la situation juridique de l'employeur

3.2 – Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier

3.3 – Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti

3.4 – Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé

3.5 – Modification du diplôme préparé par l'apprenti

3.6 – Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, etc…

Les « aléas» du contrat

Le jeune n’a pas d’employeur à la rentrée ou perd son entreprise :

- Dispositif régional d’accès à l’apprentissage
- Passerelles « Cherpion »

Le congé pour examen

- Congé obligatoire de 5 jours pour des révisions organisées ou non par le CFA
- Pris dans le mois précédant l'examen
- Salaire maintenu
- Indiqué dans le calendrier de l'alternance

La mobilité en cours de contrat

- La convention de mise à disposition :

✓ en France pour complément de formation

✓ en Europe depuis 2009 (modèle dans l'arrêté du 2/02/2009)

La formation

LA FORMATION

Etablissement de formation responsable :

_____

N° UAI de l'établissement : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : N° Voie

Complément :

Code postal: |_|_|_|_|_| Commune :

Visa de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur)

Diplôme ou titre visé par l'apprenti : |_|_|

Intitulé précis : _____

Code du diplôme : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Organisation de la formation :

1re année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_| heures

2e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_| heures

3e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_| heures

4e année, du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| : |_|_|_| heures

Inspection pédagogique compétente : |_|

Date d'inscription de l'apprenti : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Le CFA doit :

- Assurer la coordination entre la formation dispensée à l'école et celle assurée par l'entreprise

- Mettre en œuvre une véritable pédagogie de l'alternance

L'engagement de l'entreprise

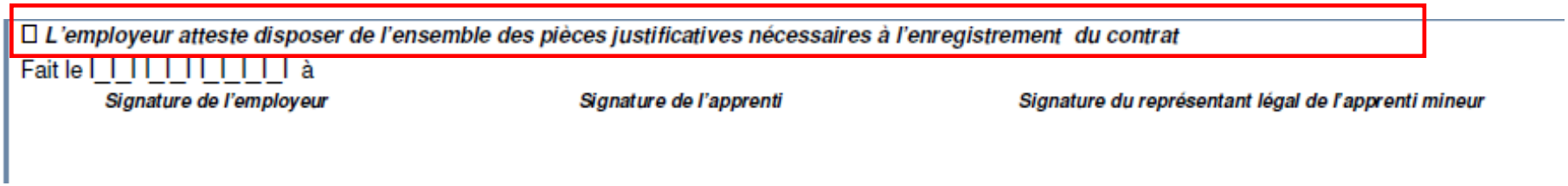
☐ L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat
Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à
Signature de l'employeur
Signature de l'apprenti
Signature du représentant légal de l'apprenti mineur

- Faire la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Affilier l'apprenti à la caisse de retraite complémentaire non cadre de l'entreprise
- Prévoir la visite médicale d'embauche à la médecine du travail
- Rédiger le contrat d'apprentissage

L'enregistrement du contrat

- L'employeur adresse le contrat avec le visa du CFA à la CCI avant le début d'exécution du contrat ou au plus tard dans les 5 jours qui suivent

- L'enregistrement du contrat ne donne lieu à aucun frais (art L6224-4 du CT)

Aucune contrepartie financière ne peut être demandée ni à l'apprenti à l'occasion de la conclusion, de l'enregistrement ou de la rupture du contrat d'apprentissage, ni à l'employeur à l'occasion de l'enregistrement du contrat d'apprentissage (loi du 05 mars 2014)

- Simplification de la procédure d'enregistrement

- Le portail de saisie de ligne de la CCIR Paris IDF

Saisie en ligne d'un contrat – 1 *https://www.e-apprentissage.fr/*

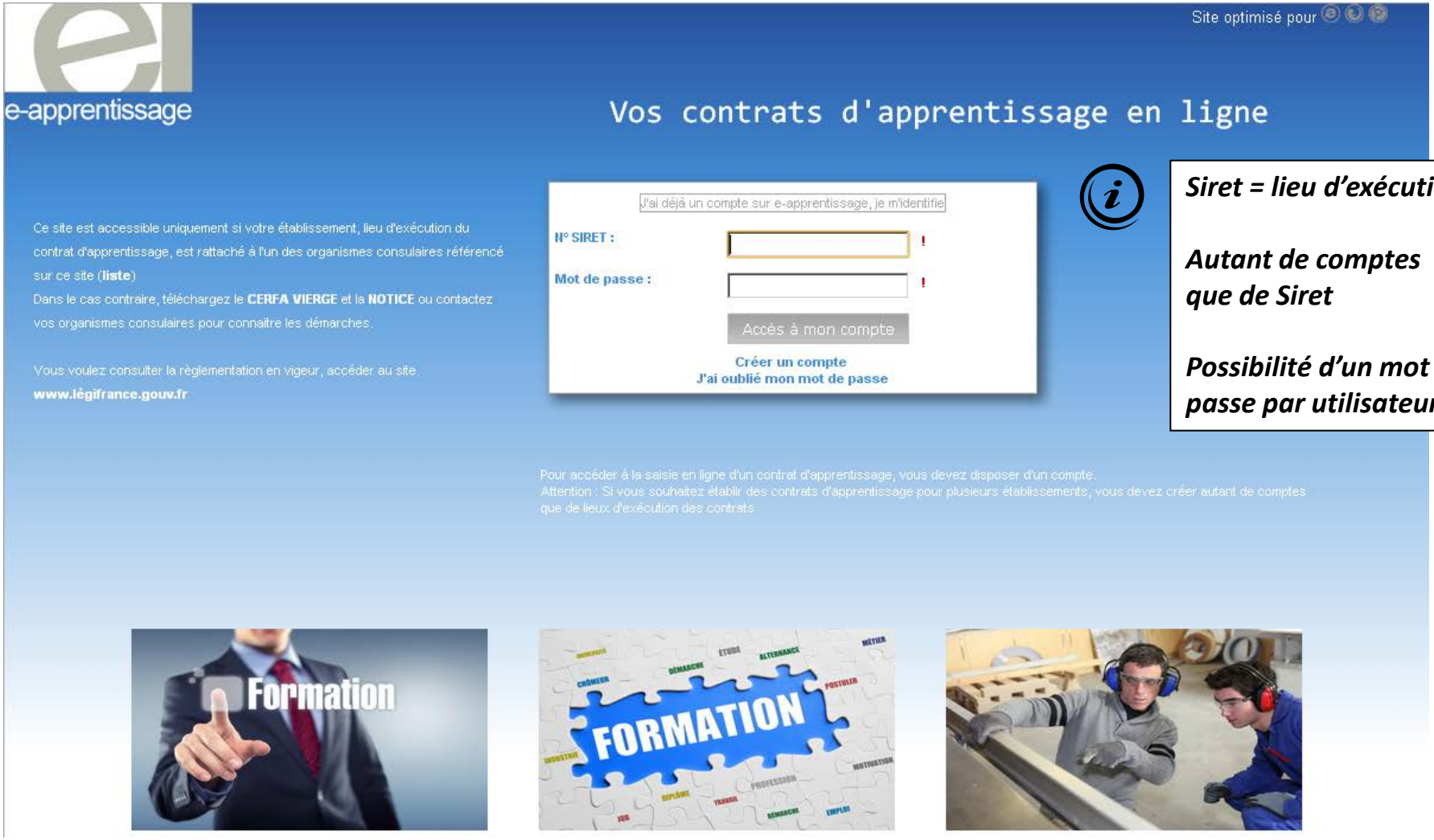
e-apprentissage
Site optimisé pour
Vos contrats d'apprentissage en ligne
Ce site est accessible uniquement si votre établissement, lieu d'exécution du contrat d'apprentissage, est rattaché à l'un des organismes consulaires référencé sur ce site (liste)
Dans le cas contraire, téléchargez le CERFA VIERGE et la NOTICE ou contactez vos organismes consulaires pour connaitre les démarches.
Vous voulez consulter la règlementation en vigeur, accéder au site
www.légifrance.gouv.fr
J'ai déjà un compte sur e-apprentissage, je m'identifie
N° SIRET :
Mot de passe :
Accès à mon compte
Créer un compte
J'ai oublié mon mot de passe
Pour accéder à la saisie en ligne d'un contrat d'apprentissage, vous devez disposer d'un compte.
Attention : Si vous souhaitez établir des contrats d'apprentissage pour plusieurs établissements, vous devez créer autant de comptes que de lieux d'exécution des contrats
Formation
FORMATION

Siret = lieu d'exécution

Autant de comptes que de Siret

Possibilité d'un mot de passe par utilisateur

DIRECTION DES FORMALITÉS ET DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Saisie en ligne d'un contrat – 2 *https://www.e-apprentissage.fr/*

Page d'accueil

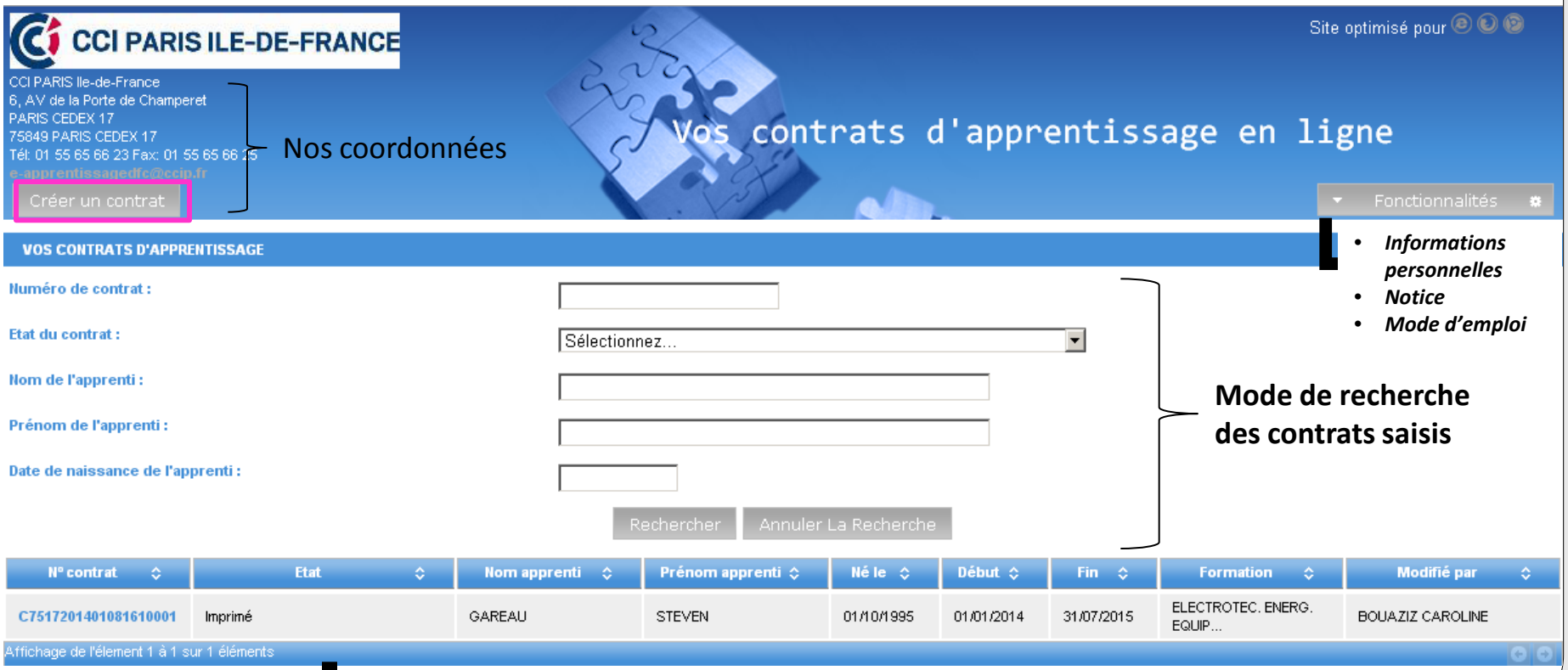

Saisie en ligne d'un contrat – 3 *https://www.e-apprentissage.fr/*

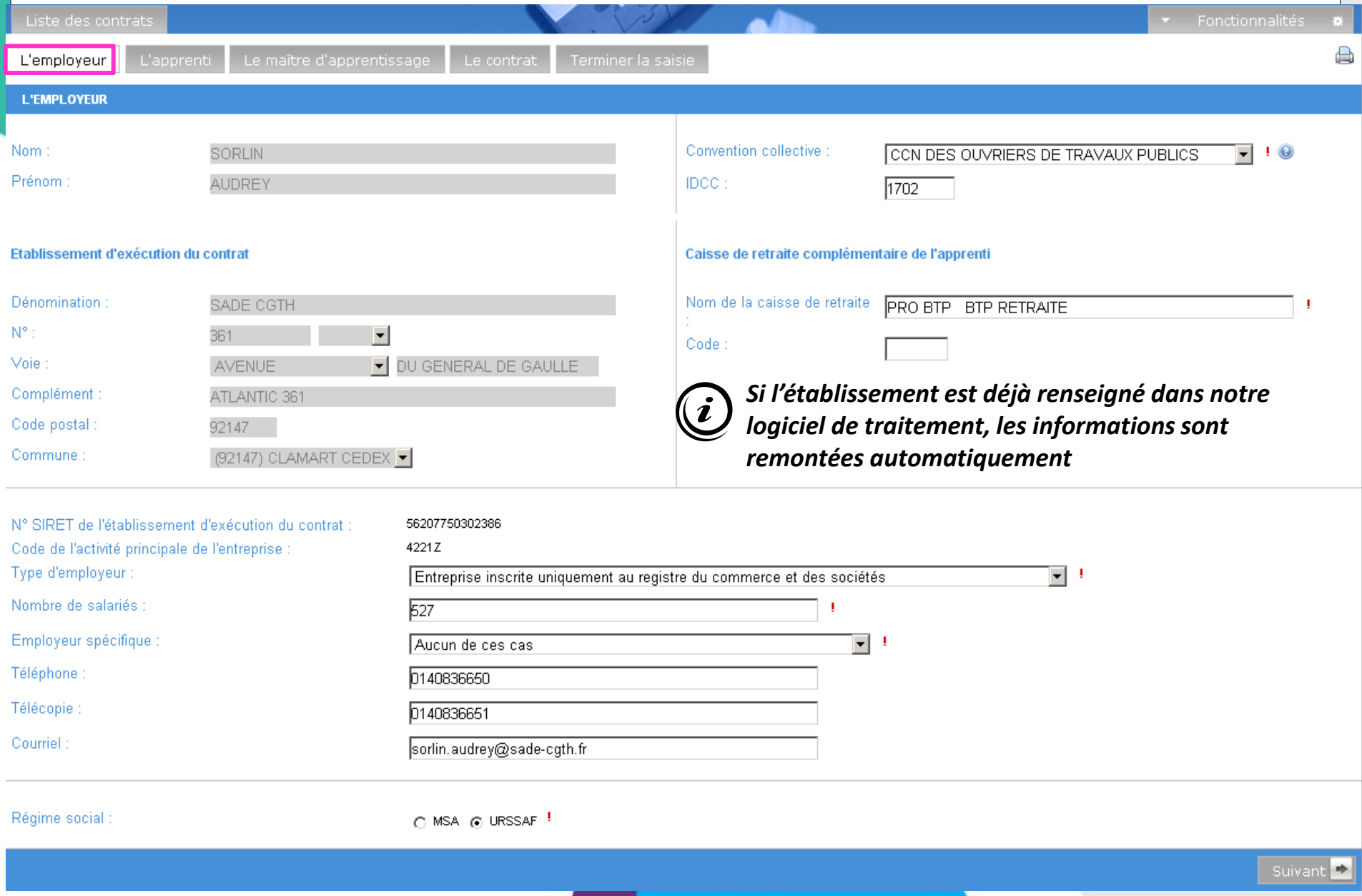
Liste des contrats
Fonctionnalités
L'employeur
L'apprenti
Le maître d'apprentissage
Le contrat
Terminer la saisie
L'EMPLOYEUR
Nom : SORLIN
Prénom : AUDREY
Convention collective : CCN DES OUVRIERS DE TRAVAUX PUBLICS
IDCC : 1702
Etablissement d'exécution du contrat
Dénomination : SADE CGTH
N° : 361
Voie : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Complément : ATLANTIC 361
Code postal : 92147
Commune : (92147) CLAMART CEDEX
Caisse de retraite complémentaire de l'apprenti
Nom de la caisse de retraite : PRO BTP BTP RETRAITE
Code :
Si l'établissement est déjà renseigné dans notre logiciel de traitement, les informations sont remontées automatiquement
N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : 56207750302386
Code de l'activité principale de l'entreprise : 4221Z
Type d'employeur : Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
Nombre de salariés : 527
Employeur spécifique : Aucun de ces cas
Téléphone : 0140836650
Télécopie : 0140836651
Courriel : sorlin.audrey@sade-cgth.fr
Régime social : MSA URSSAF
Suivant

Saisie en ligne d'un contrat – 4 *https://www.e-apprentissage.fr/*

L'employeur | L'apprenti | Le maître d'apprentissage | Le contrat | Terminer la saisie

L'APPRENTI

Sexe : ◉ M ○ F !
Nom : MOLNAR !
Prénom : CORINNE !
Nom d'épouse :
N° : 14
Voie : RUE DE LA VOUTE !
Complément :
Code postal (ou N° département) : 75012 !
Commune : (75012) PARIS 12 !

Date de naissance : 19/02/1995 !
Département de naissance : 94 - VAL-DE-MARNE !
Nationalité : FRANCAIS !
Téléphone : 0629481563
Courriel : cmolnar@gmail.com

Situation avant ce contrat : Scolaire (hors DIMA) !

Dernier diplôme ou titre préparé : Baccalauréat professionnel !
Dernière classe/année suivie : l'apprenti a suivi la dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre !
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : BAC PRO COMMERCE !
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu, si différent du dernier :
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ○ Oui ◉ Non !

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom du représentant légal : !
Prénom du représentant légal : !
Nom d'usage :

Copier adresse apprenti

A compléter si l'apprenti est mineur

Saisie en ligne d'un contrat – 5 *https://www.e-apprentissage.fr/*

L'employeur | L'apprenti | Le maître d'apprentissage | Le contrat | Terminer la saisie

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Choisir un maître : BAUCHET ALAIN

Nom : BAUCHET !

Prénom : ALAIN !

Nom d'épouse :

Date de naissance : 05/10/1961 !

Les MA existants dans notre logiciel sont proposés lors de la saisie

☑ L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction !

Précédent | Suivant

L'employeur | L'apprenti | Le maître d'apprentissage | Le contrat | Terminer la saisie

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti !

N° d'enregistrement du dernier contrat concernant l'apprenti :

Inspection pédagogique compétente : Education nationale

Date du contrat :

Début : 01/09/2014 ! Fin : 31/08/2016 ! Âge de l'apprenti au début du contrat : 19 ⟶ *Calcul automatique de l'âge de l'apprenti*

Diplôme ou titre préparé par l'apprenti : Brevet de Technicien Supérieur !

Diplôme ou titre préparé (préciser également la spécialité)

Diplôme sélectionné : T32031209 - MANAGEMENT UNITES COMMERCIALES - BTS !

Saisie intuitive du diplôme (reliée à notre base de données)

Rechercher : unites commerciales

Code	Libellé	Niveau
T32031209	MANAGEMENT UNITES COMMERCIALES	BTS

Saisie en ligne d'un contrat – 6 *https://www.e-apprentissage.fr/*

Etablissement de formation responsable

CFA sélectionné : FORMASUP PARIS - 4 RUE BLAISE DESGOFFE - PARIS 06 (75006)

Saisie intuitive du CFA (reliée à notre base de données)

Rechercher : FORMASUP

Libellé	Adresse	Ville
FORMASUP ANTENNE POLYTECH'LILLE	CITE SCIENTIFIQUE	VILLENEUVE D ASCQ (59655)
FORMASUP BETHUNE	1230 RUE DE L'UNIVERSITE	BETHUNE (62400)
FORMASUP DES PAYS DE SAVOIE	27 RUE ROYALE	ANNECY (74010)
FORMASUP ISERE /DROME /ARDECHE	3 AV MARIE REYNOARD	GRENOBLE (38100)
FORMASUP IUT CALAIS BOULOGNE	19 RUE LOUIS DAVID	CALAIS (62228)
FORMASUP IUT LILLE 1	BD PAUL LANGEVIN	VILLENEUVE D ASCQ (59653)
FORMASUP LILLE	1 PL DELIOT	LILLE (59024)
FORMASUP PARIS	4 RUE BLAISE DESGOFFE	PARIS 06 (75006)
FORMASUP-ESPEME	24 RUE GUSTAVE DELORY	ROUBAIX (59057)

Affichage de l'élément 16 à 25 sur 25 éléments (filtré de 957 éléments au total)

Salaire brut mensuel à l'embauche : 722,71 € ! Durée hebdomadaire de travail (heures) : 35 , 00 heures/minutes !

Calculer le salaire

Aide à la rémunération

1ère année	du 01/09/2014	au 31/08/2015	50	% du SMIC *	du	au	% du *
2ème année	du 01/09/2015	au 29/02/2016	60	% du SMIC *	du 01/03/2016	au 31/08/2016	65	% du SMIC *
3ème année	du	au		% du *	du	au	% du *
4ème année	du	au		% du *	du	au	% du *

* *Préciser s'il s'agit du S.M.I.C. ou du S.M.C. (Salaire Minimun Conventionnel)*

Nourriture : €/jour

Avantages en nature à déduire du salaire brut mensuel :

Logement : €/jour

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : Oui Non !

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat !

Fin de la saisie du contrat : des alertes apparaissent si des champs sont manquants.

Précédent Terminer la saisie

Saisie en ligne d'un contrat – 7 *https://www.e-apprentissage.fr/*

Page de suivi du contrat saisi

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
CCI PARIS Ile-de-France
6, AV de la Porte de Champeret
PARIS CEDEX 17
75849 PARIS CEDEX 17
Tél: 01 55 65 66 23 Fax: 01 55 65 66 25
e-apprentissagedfc@ccip.fr
Site optimisé pour
Vos contrats d'apprentissage en ligne
Liste des contrats
Fonctionnalités
Suivi du contrat
L'employeur
L'apprenti
Le maître d'apprentissage
Le contrat
RÉSUMÉ DU CONTRAT
N° Contrat : C7517201402281508001
Nom et prénom de l'apprenti : MOLNAR CORINNE
Date de début du contrat : 01/09/2014
Diplôme ou titre préparé : Baccalauréat professionnel
Commentaire :
Etat du contrat : En attente de controle
Historique des mouvements
Date de modification
Employeur/Organisme
Etat précédent
Etat suivant
Pièces justificatives
03/03/2014 14:49:48 Employeur En cours de saisie web En attente de controle
28/02/2014 15:08:40 Employeur En cours de saisie web
Suivant

Espace de commentaires et d'échanges entre l'employeur et la CCIP IDF (texte libre)

Saisie en ligne d'un contrat – 8 *https://www.e-apprentissage.fr/*

Mail reçu par l'employeur et la CCIP IDF confirmant le contrat saisi en attente de contrôle

e-apprentissage - Contrat en attente de validation avec assistance

Le contrat d'apprentissage N° **C75172014022815080001** est en attente de validation sur la plateforme e-apprentissage.

Merci et à bientôt sur e-apprentissage.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires.
Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite.
Tout message électronique est susceptible d'altération.
e-apprentissage décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié.
Ce message et ses pièces jointes ne contiennent, à priori, pas de virus.
Il est de votre responsabilité de vous en assurer avant de les ouvrir.

<u>Suites possibles</u> :

- ***Validation du contrôle :***
  vous pouvez imprimer votre contrat et suivre la procédure habituelle (signatures des parties et visa CFA avant l'envoi à la CCIP IDF).

- ***Rejet suite au contrôle :***
  Le contrat vous est retourné « à compléter » car il y a une ou des corrections à apporter.

Contacts

- **Service formalités de l'apprentissage**

apprentissagedfc@cci-paris-idf.fr / 01 55 65 66 23

Raluca COJOC : 01 55 65 43 70 – rcojoc@cci-paris-idf.fr

Corinne SEGUIN : 01 55 65 43 78 – cseguin@cci-paris-idf.fr

- **Service juridique**

Hélène CLEDAT : 01 55 65 66 30 – hcledat@cci-paris-idf.fr

Marie-Pierre KIFFER : 01 55 65 67 40 – mkiffer@cci-paris-idf.fr

Merci de votre participation